



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

Province de Québec  
MRC d'Abitibi-Ouest  
Municipalité de Rapide-Danseur

Procès-verbal de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du conseil de la  
Municipalité de Rapide-Danseur, tenue au 535 rue du Village (centre  
municipal), lundi 24 janvier 2022 à 20h30, tenue à huis clos (COVID-19), en  
respectant les normes de protection et de distanciation.

Sont présents à cette séance, Mme Ariane Milot-Breton, mairesse, ainsi que les  
conceillères et conceillers suivants :

Mme Joannie Langlois	(siège no 1),
Mme Lorraine Doucet-Dion	(siège no 2),
M. André Gélinas	(siège no 3),
M. François Cloutier	(siège no 4),
Mme Christiane Guillemette	(siège no 5),
Mme Éliane Bélanger	(siège no 6).

Formant quorum sous la présidence de la mairesse Mme Ariane Milot-Breton. Assiste  
également à l'assemblée Mme Mona Cyr, directrice générale par intérim.

Sont aussi présents, M. Jocelyn Verville, candidat au poste de directeur général  
secrétaire-trésorier, et Mme Line Boudreault, candidate au poste de secrétaire-  
trésorière et adjointe au DG.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et après avoir constaté  
qu'il y a quorum, ouvre la session. Il est 20h35.

### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse procède à la lecture de l'ordre du jour qui suit :

1. Ouverture de la séance extraordinaire et vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Présentation, engagement et assermentation du nouveau directeur général  
secrétaire-trésorier
4. Présentation, engagement et assermentation de la nouvelle secrétaire-  
trésorière et adjointe au directeur général
5. Pour le DG secrétaire-trésorier ET pour la secrétaire-trésorière adjointe au  
DG :
  - 5.1 Adhésion et/ou renouvellement à l'ADMQ
  - 5.2 Retrait des enregistrements de la Caisse Desjardins des noms de Mona  
Cyr et de Lise Roy comme signataires de chèques et autres effets  
bancaires, incluant les paiements en ligne et les SIPC
  - 5.3 Ajout à la Caisse Desjardins de M. Jocelyn Verville, DG sec.-trés. et de  
Mme Line Boudreault, sec.-trés. adjointe au DG comme signataires des  
chèques de la Municipalité et tout autre effet bancaire, incluant l'accès  
aux paiements en ligne et aux SIPC
  - 5.4 Autoriser la Caisse Desjardins à remettre au DG et à l'adjointe une carte  
débit pour effectuer les dépôts ainsi qu'une carte VISA
  - 5.5 Autorisation de l'accès à REVENU CANADA
  - 5.6 Autorisation de l'accès à REVENU QUÉBEC
  - 5.7 Fournir au DG, M. Jocelyn Verville, une procuration le nommant  
représentant de la Municipalité de Rapide-Danseur, selon les normes de  
Revenu Québec
  - 5.8 Procurations internes pour Mme Line Boudreault, adjointe secrétaire-



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

trésorière, pour Revenu Québec et Revenu Canada

5.9 Autorisation de formations pertinentes pour le nouveau DG sec.-trés. et pour l'adjointe sec.-trés.

6. Rencontre élus et officiers avec le MAMH
7. Nouvelle déclaration des intérêts pécuniaires
8. AVIS DE MOTION pour le RÈGLEMENT MODIFIANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX N° 2018-02
9. Période de questions
10. Levée de la séance

2022-01-016

IL EST PROPOSÉ par Mme Joannie Langlois, APPUYÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

ADOPTÉE

2022-01-017

### 3. PRÉSENTATION, ENGAGEMENT ET ASSERMENTATION DU NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

ATTENDU QUE M. Jocelyn Verville est le candidat retenu par le comité interne des ressources humaines pour le poste de directeur général/secrétaire-trésorier de la Municipalité de Rapide-Danseur, Mme la mairesse Ariane Milot-Breton invite ce-dernier à se présenter aux membres du conseil et à répondre à quelques questions de leur part;

ATTENDU QUE tous les conseillers conviennent de procéder à l'engagement de M. Verville;

IL EST PROPOSÉ par Mme Joannie Langlois, APPUYÉ par M. André Gélinas et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal de Rapide-Danseur engage M. Jocelyn Verville au poste de directeur général/secrétaire-trésorier (DG/sec.-trés.) de la Municipalité de Rapide-Danseur;

QUE le mandat de M. Verville soit effectif dès maintenant, soit le 24 janvier 2022.

ADOPTÉE

M. Jocelyn Verville procède à la lecture de son assermentation et la signe.

2022-01-018

### 4. PRÉSENTATION, ENGAGEMENT ET ASSERMENTATION DE LA NOUVELLE SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ET ADJOINTE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTENDU QUE Mme Line Boudreault est la candidate retenue par le comité interne des ressources humaines pour le poste de directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Rapide-Danseur, Mme la mairesse Ariane Milot-Breton invite cette-dernière à se présenter aux membres du conseil et à répondre à quelques questions de leur part;

ATTENDU QUE tous les conseillers conviennent de procéder à l'engagement de Mme Boudreault;

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, APPUYÉ par M. André Gélinas et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal de Rapide-Danseur engage Mme Line Boudreault au poste de directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe (DG/sec.-trés. adjointe) de la Municipalité de Rapide-Danseur;

QUE le mandat de Mme Boudreault soit effectif dès maintenant, soit le 24 janvier 2022;

ADOPTÉE

Mme Line Boudreault procède à la lecture de son assermentation et la signe.

### 5. DG ET ADJOINTE :

2022-01-019

### 5.1 ADHÉSION ET/OU RENOUVELLEMENT À L'ADMQ POUR LE DG ET



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

### L'ADJOINTE

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Joannie Langlois, **APPUYÉ** par M. André Gelinas et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal de Rapide-Danseur autorise M. Jocelyn Verville et Mme Line Boudreault à procéder auprès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) à leur adhésion ou renouvellement à l'ADMQ, selon les critères de l'association ainsi qu'à l'assurance qui y est en lien.

ADOPTÉE

2022-01-020

- 5.2 **CESSATION DES MANDATS DE MONA CYR ET LISE ROY ET RETRAIT DES ENREGISTREMENTS DE LA CAISSE DESJARDINS DES NOMS DE MONA CYR ET DE LISE ROY COMME SIGNATAIRES DE CHÈQUES ET AUTRES EFFETS BANCAIRES, INCLUANT LES PAIEMENTS EN LIGNE ET LES SIPC**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Rapide-Danseur vient d'engager un DG et une adjointe secrétaire-trésorière,

**IL EST PROPOSÉ** par M. François Cloutier, **APPUYÉ** par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité

**QUE** le mandat de Mme Mona Cyr, qui avait été engagée temporairement comme directrice générale par intérim en décembre 2021, soit considéré comme terminé;

**QUE** le mandat de Mme Lise Roy, qui avait été engagée temporairement comme technicienne comptable à la mi-décembre, soit considéré comme terminé;

**QUE** Mme Cyr et Mme Roy soient assurées de la reconnaissance de tous les membres du conseil pour tout le travail accompli pour sortir la Municipalité de Rapide-Danseur de l'embarras administratif;

**QUE** les noms de Mme Mona Cyr et de Mme Lise Roy soient retirés des enregistrements de la Caisse Desjardins d'Abitibi-Ouest, pour le compte N° 420-858-3 et selon le cas, au niveau de signataires de chèques ou d'autres effets bancaires ainsi que des accès aux paiements en ligne et des SIPC.

ADOPTÉE

2022-01-021

- 5.3 **AJOUT À LA CAISSE DESJARDINS DE M. JOCELYN VERVILLE, DG/SEC.-TRÉS. ET DE MME LINE BOUDREAU, DG/SEC.-TRÉS. ADJOINTE COMME SIGNATAIRES DES CHÈQUES DE LA MUNICIPALITÉ ET TOUT AUTRE EFFET BANCAIRE, INCLUANT L'ACCÈS AUX PAIEMENTS EN LIGNE ET AUX SIPC**

**IL EST PROPOSÉ** par M. François Cloutier, **APPUYÉ** par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité

**QUE** la Caisse Desjardins d'Abitibi-Ouest ajoute les noms de M. Jocelyn Verville, directeur général/secrétaire-trésorier, et de Mme Line Boudreault, directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe, à la liste des signataires autorisés des chèques (compte N° 420-858-3) et de tout autre effet bancaire ainsi que le droit d'accès aux paiements en ligne et aux SPC ou SIPC.

ADOPTÉE

2022-01-22

- 5.4 **AUTORISER LA CAISSE DESJARDINS À REMETTRE AU DG ET À L'ADJOINTE UNE CARTE DÉBIT POUR EFFECTUER LES DÉPÔTS AINSI QU'UNE CARTE VISA**

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Christiane Guillemette, **APPUYÉ** par Mme Éliane Bélanger et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal de Rapide-Danseur autorise la Caisse Desjardins d'Abitibi-Ouest à remettre à M. Jocelyn Verville, DG/sec.-trés., et à Mme Line Boudreault, DG/sec.-trés. adjointe, une CARTE DÉBIT pour effectuer les dépôts.

Après discussion, l'octroi d'une carte VISA sera considéré plus tard.

ADOPTÉE



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Lorraine Doucet-Dion, **APPUYÉ** par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal de Rapide-Danseur autorise le directeur Général, M. Jocelyn Verville, à fournir une procuration interne à la secrétaire-trésorière adjointe pour lui donner accès à Revenu Québec et à Revenu Canada afin de lui permettre de faire la gestion nécessaire auprès de ces gouvernements.

**ADOPTÉE**

2022-01-027 5.9 **AUTORISATION DE FORMATIONS PERTINENTES POUR LE NOUVEAU DG/SEC.-TRÉS. ET POUR LA DG/SEC.-TRÉS. ADJOINTE**

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Joannie Langlois, **APPUYÉE** par Mme Éliane Bélanger et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal autorise le DG et l'adjointe à s'informer auprès de différentes instances (ADMQ, MRCAO, UMQ, FQM,...) des formations offertes (sujets, coûts, temps requis...);

**QU'**ils présentent les résultats lors d'une prochaine séance.

**ADOPTÉE**

2022-01-028 6. **RENCONTRE ÉLUS ET OFFICIERS AVEC LE MAMH**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ainsi que les nouveaux DG et adjointe sont d'accord pour recevoir une personne ressource du MAMH afin d'être bien informés sur leurs rôle et responsabilités en tant qu'élus;

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Éliane Bélanger, **APPUYÉE** par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité

**QUE** Mme Line Boudreault s'informe auprès du bureau régional du MAMH d'une possibilité de rencontre, en présentiel et à assez court terme.

**ADOPTÉE**

7. **NOUVELLE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

Les élus ont rempli la déclaration 2022 telle que demandée par le gouvernement et l'ont déposée.

2022-01-029 8. **AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT MODIFIANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX N° 2018-02**

Il est, par la présente, donné **AVIS DE MOTION**, par Mme Lorraine Doucet-Dion conseillère, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2022-02 intitulé «**RÈGLEMENT MODIFIANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX N° 2018-02**»

9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

10. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Mme Lorraine Doucet-Dion propose la levée de la séance. Il est 21h30.

Ariane Milot-Breton, mairesse

Mona Cyr, DG par intérim